

Tentative de viol à Bifoun

Il voulait abuser de sa nièce de 5 ans

SCOM

Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Bifoun, chef-lieu du district de Bifoun-Abanga, ont procédé à l'arrestation d'Albert Loïc Boukoumou, Gabonais de 29 ans, sans emploi, samedi dernier. Il se serait rendu auteur d'une tentative de viol sur F. M., la fille de son frère aîné, qui vient à peine de souffler ses cinq bougies. Le "tonton" présumé malveillant a été déféré, hier matin, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné et placé

sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. D'après la direction des investigations de l'unité de la gendarmerie nationale, il est environ 23 heures ce jour-là, quand Albert Loïc Boukoumou regagne le domicile familial. Après avoir longuement traîné dans différents troquets. Au lieu de prendre la direction de sa chambre, il se serait plutôt introduit dans celle occupée par ses deux nièces. Discrètement, Boukoumou aurait tiré F. M. de son sommeil, pour la conduire à l'extérieur de l'habitation, afin d'abuser de l'enfant.



Photo : EMM

Albert Loïc Boukoumou serait coutumier des faits.

« Après avoir ôté le slip de la fillette, il a voulu la soumettre à des rapports sexuels. Mais la victime a hurlé de toutes ses forces, au point d'attirer l'attention de son aînée de 10 ans », indique un Officier de police judiciaire (OPJ). Albert Loïc Boukoumou aurait alors pris la clé des champs. Peine perdue, il est trahi par les révélations de ses nièces à leur grand-père. Le lendemain, le père du fugitif se rend à la brigade de gendarmerie, et dépose plainte contre le fils indigne. Dans la mi-journée, "tonton" est neutralisé et conduit au poste de gendarmerie dans le cadre de l'investigation.

Selon certaines indiscretions faites aux enquêteurs, le mis en cause serait un récidiviste. Alors, cette fois-ci, la famille n'en pouvant plus de continuer à dissimuler ses incartades, a décidé de le dénoncer afin que justice soit faite. Boukoumou a avoué aux gendarmes, à son corps défendant, qu'il aurait agi sous l'effet de l'alcool et autres stupéfiants consommés quelques heures auparavant. Des explications qui n'ont pas du tout convaincu le premier responsable du parquet de Lambaréné, qui l'a écroué à la prison civile de la localité. En attendant d'être jugé.

Lutte anti-braconnage/A la suite d'une riposte des militaires au parc national de Minkebé...

Ils battent en retraite et abandonnent 53 pointes d'ivoire

ANS

Oyem/Gabon

Ce sont, au moins, 26 éléphants qui ont été abattus, il y a environ deux semaines, par des braconniers étrangers qui écumant les aires protégées gabonaises.

DANS le cadre de la lutte contre le braconnage et le grand banditisme qui sévissent dans le parc national de Minkebe, une patrouille de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), chargée de la protection et de la surveillance de ce site protégé, en collaboration avec les éléments de l'armée de terre de la 7e région militaire, actuellement en mission dans le parc, a réalisé un joli coup de

filet, il y a environ deux semaines. Elle a en effet saisi 53 pointes d'ivoire émanant d'au moins 26 éléphants. Selon nos sources, ce braconnage a été orchestré par un groupe de chasseurs armés jusqu'aux dents, en provenance du département de Djoum, au sud du Cameroun, et qui s'apprêtaient à faire sortir illégalement les dites défenses, afin de les écouler sur le territoire camerounais. Partis de leur base, la semaine dernière, pour une patrouille de reconnaissance et de recherche des indicateurs de braconnage dans cette zone très fréquentée par des chasseurs véreux et autres bandits de grand chemin, c'est sur leur chemin du retour, après trois jours d'inspection, que les



Photo : ANS

Ce fut une véritable battue d'éléphants réalisée par les inconnus au parc de Minkebé.

agents de l'ANPN aperçoivent un groupe de braconniers avançant dans leur direction, de retour

d'une chasse apparemment fructueuse, à en juger par des poids qu'ils portent.

Les patrouilleurs vont alors leur tendre une embuscade. Lorsque les trafiquants arrivent à leur

hauteur, ils sont surpris par une détonation, assortie d'une sommation qui leur est faite de se rendre. Mais les braconniers, refusant d'obtempérer, font plutôt usage de leurs fusils en tirant en direction des militaires. C'est sans compter avec la détermination des soldats, qui contre attaquent, contraignant les trafiquants à battre en retraite, et à abandonner leurs charges. Résultat de l'opération: 53 pointes d'ivoire estimées à environ 119 kilogrammes, saisies. Ce qui représente au moins 26 pachydermes décimés au cours d'une chasse illégale et dont les carcasses ont été abandonnées dans le parc.

... et dans l'Ogooué-Ivindo

Des trafiquants de peau de panthère neutralisés

AEE

Libreville/Gabon

JENNY Cédric Gnaziet Indemet, 31 ans, et Cyrille Nguel, 29 ans, tous deux Gabonais, devraient être déférés, demain, devant le parquet de Makokou. Ils seraient poursuivis pour possession de trois peaux de panthère. Une espèce animale intégralement protégée mais dont les pièces, à l'instar de sa robe, font l'objet d'un trafic, du fait de ses nombreuses vertus, selon les spécialistes. Un membre de l'ONG Conservation Justice révèle que Jenny Cédric Gnaziet Indemet et Cyrille Nguel étaient, depuis le

mois de mars dernier, soupçonnés d'être impliqués dans le trafic de peaux de panthère et faisaient l'objet d'une surveillance accrue dans la ville de Mékambo. Selon cette même source, ces individus, présentés comme des chasseurs, s'en prendraient aux espèces animales intégralement protégées par la loi gabonaise. A l'instar des éléphants et des panthères. A plusieurs reprises, ils auraient été sensibilisés par les protecteurs de l'environnement, et même des officiers de police judiciaire, ayant déjà, il y a plusieurs mois procédé à leur arrestation. Malheureusement, ils poursuivent toujours



Photo : D.R

Les deux trafiquants de peaux de panthères présumé, après leur arrestation.

cette activité illicite. Partis de Mékambo, leur terrain de chasse, c'est à

Makokou où ils devaient procéder à la vente des peaux de panthères, au

marché noir. Mais ils sont interpellés par les gendarmes de la localité. « Il

est environ 14 heures, lorsque les deux hommes débarquent à Makokou, avec un sac à dos porté par Jenny Cédric Gnaziet Indemet. Ne sachant pas qu'ils sont filés, ils vont se poster dans un coin de la ville, pour sortir les peaux de panthères afin de mieux les ranger. C'est à ce moment que les gendarmes font irruption et les interpellent », explique un membre de Conservation Justice. Interrogés, les deux individus reconnaissent avoir abattu ces animaux pour, disent-ils, subvenir à leurs besoins. Mais, ont-ils indiqué, faute de preneurs ils étaient prêts à vendre ces peaux de panthère à qui s'intéresseraient.